



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2022-033

PUBLIÉ LE 4 MARS 2022

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / Sous-préfecture de Bressuire

79-2022-03-04-00002 - AP modificatif commission de contrôle des listes électorales (10 pages)

Page 3

Sous-Préfecture Parthenay /

79-2022-03-03-00003 - AP LISTE CANDIDATS ET EMBLEMES
D'AFFICHAGE (4 pages)

Page 14

79-2022-03-03-00001 - SPARTHKC022030410520 (2 pages)

Page 19

79-2022-03-03-00002 - SPARTHKC022030411090 (4 pages)

Page 22

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-03-04-00002

AP modificatif commission de contrôle des listes
électorales



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle ingénierie territoriale/collectivités locales

Arrêté modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de BRESSUIRE

RAA : n°

Le préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bressuire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2021 portant délégation de signature à Madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, Sous-Préfète de l'arrondissement de Bressuire ;

VU la proposition du maire de la commune de Chiché ;

Vu la proposition du maire de la commune de Moncoutant-sur-Sèvre ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de modifier les annexes I et II de l'arrêté susvisé afin de tenir compte de la proposition de monsieur le maire de Chiché, ainsi que de celle de monsieur le maire de Moncoutant-sur-Sèvre ;

Sur proposition de la Sous-Préfète de l'arrondissement de Bressuire,

4 rue des Hardilliers – CS 40100 – 79302 BRESSUIRE cedex
accueil sur rendez-vous
télécopie 05 49 65 00 79 - courriel : sp-bressuire@deux-sevres.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'annexe I et l'annexe II à l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2021 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bressuire sont remplacées par l'annexe I et l'annexe II jointes au présent arrêté.

Article 2 : Les dispositions des articles 1 et 2 de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : La Sous-Préfète de l'arrondissement de Bressuire et messieurs les maires des communes de Chiché et de Moncoutant-sur-Sèvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux communes concernées.

Bressuire, le 04 mars 2022

Pour le Préfet,
et par délégation,
La Sous-Préfète de Bressuire,



Catherine LABUSSIÈRE

Annexe I à l'arrêté préfectoral du 04/03/2022

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
L'ABSIE	Cerizay	Anne-Marie POITOU Suppléant : néant	Dominique MUDET (M.) Suppléant : néant	Nicole GERBAULT
BOISME	Bressuire	Maria DE PINA BORGES TAVARES Suppléant : Brigitte BONNIN	André GIRET Suppléant : néant	Pierre PUAUT
BRETIGNOLLES	Cerizay	Christophe GUERY Suppléant : François DOUTEAU	Martine BERNARD Suppléant : André GREAU	Alain LAUNAY
BRION-PRES-THOUET	Le Val de Thouet	Jérôme BERTAULT Suppléant : Joël DIARD	Jacques RESMOND Suppléant : Michel RENOU	Guy ROBINEAU
CHANTELOUP	Cerizay	Maria BAUDRY Suppléant : néant	Dominique BIRONNEAU (M.) Suppléant : néant	Marie-Luce BONNIN-SUIRE
CIRIERES	Cerizay	Célia BAUDOUIN Suppléant : néant	Yvette GRISEAU Suppléant : néant	Annie ROUET
CLESSE	Cerizay	Carine BLANCHARD Suppléant : néant	Dominique GUICHET (Mme) Suppléant : néant	Jean-Claude GAILLARD
COMBRAND	Cerizay	Marie-Laure REIGNER Suppléant : Frédéric BARANGER	François GUILLOTEAU Suppléant : néant	Jean-Marie GUICHETEAU
COULONGES-THOUARSAIS	Le Val de Thouet	Wendy MOREAU Suppléant : Delphine MERLIN	Jeanine MORIN Suppléant : Jannick VERGNAULT	Mireille RAPICAULT
COURLAY	Cerizay	Louissette CAILLAUD suppléant : Christian PUAUD	Marcel ROULLET suppléant : Berthy PUAUD	Marie-Christine BONDU

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
FAYE L'ABBESSE	Bressuire	Clément THIBAUDEAU Suppléant : néant	Jean GELLÉ Suppléant : néant	Franck BILLY
LA FORET-SUR-SEVRE	Cerizay	Jean-Noël BODIN suppléant : néant	Bernadette VALLETTE suppléant : néant	Caroline BAUDOUIN
GEAY	Bressuire	Caroline BAIN Suppléant : Nicolas ROY	Yvette BENOIT Suppléant : Albert HERAULT	Daniel LAIDET
GENNETON	Mauléon	Martine MITEU Suppléant : Anita BERTHELOT	Roselyne PAINEAU Suppléant : Jacques PAINEAU	Marie PRIOUX
GLENAY	Le Val de Thouet	Magalie CHATRY Suppléant : néant	Louis LAVAUD Suppléant : néant	Maryse BACLE
LARGEASSE	Cerizay	Julien BONNET Suppléant : Anne LARMANJAT	Michel DAVID Suppléant : néant	Marie-Christine CLISSON
LOUZY	Thouars	Marie-Christine BARBEAULT Suppléant : Nathalie BIGOT	Jacky MICHAUD Suppléant : néant	Chantal BOITEAU
LUCHE-THOUARSAIS	Le Val de Thouet	Christiane COINDRE Suppléant : Damien FAZILLAUD	Michel MEMETEAU Suppléant : Jacky BACLE	Joël DALLET
LUZAY	Le Val de Thouet	Clément BOUCAULT Suppléant :	Jacqueline DUVEAU Suppléant : néant	Michelle SÉNÉCHAUD
MONCOUTANT SUR SEVRE	Cerizay	Christian BILHEU Suppléant : Viviane SIBILEAU	Jean-Marie GUILLET Suppléant : Yves BAUJAULT	Jean-Pierre MAUPETIT
MONTRAVERS	Cerizay	Aurélien AUVINET Suppléant : Laura LOMBARD	Xavier PINEAU Suppléant : néant	Andrée GARNIER
NEUVY-BOUJIN	Cerizay	Jean-Marie BROSSARD Suppléant : Pascale DUJOUR	Christian NOIRAULT Suppléant : Michelle VERGNAUD	Monique MORIN

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
PAS DE JEU	Le Val de Thouet	Véronique GABARD Suppléant : néant	Bernard GARDEBAS Suppléant : néant	Marie-Paule DOUSSIN
LA PETITE BOISSIERE	Mauléon	Alexandra PERICHAUD Suppléant : Quentin PUAUD	Jean FIEVRE Suppléant : Gérard TEILLET	Otilie FERCHAUD
PIERREFITTE	Le Val de Thouet	Chantal CHATAIGNIER Suppléant : Arlette RAFFRAY	Patrick AUMOND Suppléant : néant	Christian BOUREAU
PLAINE-ET-VALLÉES	Le Val de Thouet	Anthony VIAULT Suppléant : Reine COCHARD	Patrick SOULARD Suppléant : Laure DUCHE	Roger ALLAIN
SAINTE AMAND SUR SEVRE	Mauléon	Danick TURPEAU Suppléant : Benjamin HUVELIN	Gérard JOLLY Suppléant : Jean-Noël MASSÉ	Marcel CAILLAUD
SAINTE ANDRE SUR SEVRE	Cerizay	Jacques SIONNEAU Suppléant : Christian FAZILLEAU	Marc GAUTREAU Suppléant : Sandrine BODIN	Guy PRIEUR
SAINTE AUBIN DU PLAIN	Mauléon	Chantal RATEAU Suppléant : néant	Chantal GANNE Suppléant : néant	Michel VERGER
SAINTE CYR LA LANDE	Le Val de Thouet	Olivier KUGENER Suppléant : Anthony JOTTREAU	Marie-Andrée MISBARRE Suppléant : Laurence METAYER	Joseph CHARRIER
SAINTE GEMME	Le Val de Thouet	Emmanuel NIORT Suppléant : Marcel GRIVAULT	Jean-Marie BOUTET Suppléant : Roland POUJET	Patrice MOUSSET
SAINTE GENEROUX	Le Val de Thouet	Xavier BRIN Suppléant : néant	Jean-Louis RAVAILLEAU Suppléant : néant	Paul BOUFFET
SAINTE JACQUES DE THOUARS	Thouars	Cosette AMIRAULT Suppléant : néant	Claudy MILLIASSEAU Suppléant : néant	Stéphane RENAULT

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
SAINT JEAN DE THOUARS	Thouars	Christian RABIN Suppléant : néant	Serge GABET Suppléant : néant	Jean-Marie HAYE
SAINT LEGER DE MONTBRUN	Le Val de Thouet	Bruno FUZEAU Suppléant : Marylène SAUVESTRE	Isabelle BERTHONNEAU Suppléant : Henri THOMAZEAU	Maryline STOQUERT Suppléant : Jean-Michel LHOMEDET
SAINT MARTIN DE MACON	Le Val de Thouet	Franck VOYER Suppléant : Françoise PUCHAULT	Christine CHOQUET Suppléant : Janny BOUSSION	Fabrice BARON
SAINT MARTIN DE SANZAY	Le Val de Thouet	Pascal BUROT Suppléant : Jeanne CHARETIER	Danièle MOTIN Suppléant : Alain BELLIVIER	Patrick MOULON
SAINT MAURICE-ETUSSON	Mauléon	Laurence VERGNAUD Suppléant : Delphine LACAZE	Georges LANDAIS Suppléant : Bernard AUMOND	André BELLEANNÉE
SAINT PAUL EN GATINE	Cerizay	Yannick VERDON Suppléant : Damien AUBINEAU	Bernard GIRAUD Suppléant : Marie-Renée TALBOT	Jean-Pierre AUBINEAU
SAINT PIERRE DES ECHAUBROGNES	Mauléon	Marie-Agnès TIGNON Suppléant : néant	Catherine POUSIN Suppléant : néant	Martine BOISSEAU
SAINT VARENT	Le Val de Thouet	Martine ALLAIN Suppléant : Dimitri GOUGET	Jean-Pierre BIDAULT Suppléant : néant	Jacques COUDREAU
TOURTENAY	Le Val de Thouet	Evelyne BRUNET Suppléant : néant	Vanessa RAFFAULT Suppléant : néant	Jessica PICHOT
TRAYES	Cerizay	Alexandra BOISSINOT Suppléant : Murielle DUBIN	Lucette GALLARD Suppléant : néant	Damien BOUTHEILLER

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
VAL EN VIGNES	Le Val de Thouet	Catherine GUILLOTEAU Suppléant : Isabelle BREMAUD	Claude FERJOU Suppléant : Fernand FROUJIN	Jean-Paul HERVÉ
VOULMENTIN	Mauléon	Jacques POUPARD Suppléant : Freddy GEINDREAU	Yves BILLY Suppléant : André JOUBERT	Marie-Yolaine VINCENT

Annexe II à l'arrêté préfectoral du 04/03/2022

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
ARGENTONNAY	Mauléon	Titulaires : Yves BRUNET Jacky MEUNIER Fabrice NIGOT Suppléants : Liliane PINET Thierry BREBION Marine ARNAULT	Titulaires : Jean-Pierre NEBAS Magali HERISSE Suppléants : Jean-Paul GODET Murielle BAUDRY	
BRESSUIRE	Bressuire	Titulaires : Pierre BUREAU Bérandère BAZANTAY Arnaud PRINTEMPS Suppléants : néant	Titulaires : Anita BRIFFE Pierre MORIN Suppléants : Néant	
CERIZAY	Cerizay	Titulaires : Pierrette AUGER Rosa-Maria MACHADO Renée SICAUD Suppléants : néant	Titulaires : Benoît BELGY Isabelle MOINET Suppléants : néant	
LA CHAPELLE SAINT LAURENT	Cerizay	Titulaires : Pascal MAROLLEAU Bernadette MORIN Lucie CROISÉ Suppléants : néant	Titulaires : Patricia RIOLON Marine BONNIN Suppléants : néant	
CHICHE	Bressuire	Titulaires : Maryse BOUVIER Christian BLOT Catherine CROCHON Suppléants : néant	Titulaires : Eric MERCERON Laurence BLOT Suppléants : néant	

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
LORETZ-D'ARGENTON	Le Val de Thouet	Titulaires : Chantal BAURY Marie-Suzanne VIOT Viviane ADAM Suppléants : néant	Titulaires : Patrick BOINOT Pascal FILLION Suppléants : néant	
MAULEON	Mauléon	Titulaires : Yannick ZAORSKI Bertrand COCHARD Jérôme BONNEAU Suppléants : néant	Titulaires : Alain GÉRARD Isabelle BROUSSEAU Suppléants : néant	
NUEIL LES AUBIERS	Mauléon	Titulaires : Daniel GROLLEAU Maryline GABORIEAU Karine BRETAUDEAU Suppléants : néant	Titulaire : Anne BARBIER Osvaldo FORTES RODRIGUES Suppléants : néant	
LE PIN	Cerizay	Titulaires : Léopold AIRAUD Chantal RAUTUREAU Véronique RABILLER Suppléants : Marie-Anne MAHIEU Philippe BITEAU Philippe BLANCHARD	Titulaires : Vincent LEBRETON Luc TESSIER Suppléants : Marie GAZEAU néant	
SAINTE VERGE	Thouars	Titulaires : Maryline DANIEL Isabelle REBECHAUD Lucie MORISSET Suppléants : néant	Titulaires : Pascal PROUX Aurélien BERNARD Suppléants : néant	
THOUARS	Thouars	Titulaires : Patrice CESBRON Frédérique GENTY Anne-Claire FLEURET Suppléants : Diane JUBLIN Pierre-Emmanuel DESSEVRES Antoine BIZAGUET	Titulaire : Dalal DIDIER Suppléant : Alain LIGNE	Titulaire : Patrice PINEAU Suppléant : Philippe COCHARD

Sous-Préfecture Parthenay

79-2022-03-03-00003

AP LISTE CANDIDATS ET EMPLACEMENTS
D'AFFICHAGE



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Sécurité et Réglementation

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT L'ÉTAT DÉFINITIF DES CANDIDATURES AU 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN DE L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTEGRALE ET COMMUNAUTAIRE DES 20 ET 27 MARS 2022 A CHATILLON-SUR-THOUET ET L'ORDRE D'ATTRIBUTION DES PANNEAUX D'AFFICHAGE ÉLECTORAUX.

**Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L 263 à L 267, L 273-3 à L 273-9 et R 127-2 à R 128-3 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, et portant convocation des électeurs ;

VU le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 nommant M. Emmanuel AUBRY, Préfet des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 modifié fixant le nombre des conseillers municipaux et communautaires à élire dans les communes du département des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 août 2021 fixant, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, le nombre et l'emplacement des bureaux de vote dans le département des Deux-Sèvres.

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 septembre 2021, portant délégation de signature à Madame Stéphanie PETITJEAN, Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs de la commune à Châtillon-sur-Thouet en vue de l'élection municipale partielle intégrale du conseil municipal des 20 et 27 mars 2022,

VU les déclarations de listes de candidats reçues à la préfecture dans les délais réglementaires et ayant fait l'objet d'un enregistrement définitif ;

VU le tirage au sort effectué à la sous-préfecture de Parthenay en date du 03 mars 2022 déterminant le numéro d'ordre du panneau d'affichage attribué, dans la commune, aux listes de candidats ;

CONSIDERANT que l'ordre retenu pour établir la liste des candidats est celui du tirage au sort précité ;

SUR proposition de la sous-préfète de Parthenay ;

20, boulevard de la Meilleraye
79200 PARTHENAY

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} - La liste des candidatures à l'élection municipale partielle intégrale dans la commune de Châtillon-sur-Thouet les 20 et 27 mars 2022, soumise au mode de scrutin des communes de 1000 habitants et plus sont :

Nom de liste	Nom et prénom du candidat tête de liste	Noms des candidats par liste
Châtillon avant tout	Marie-Noelle BEAU	Cf annexe 1
Châtillon-sur-Thouet construisons notre avenir	Céline BONNEAU	Cf annexe 2

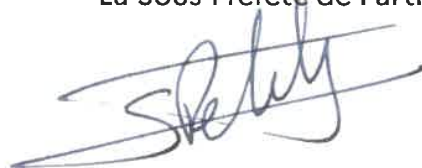
ARTICLE 2 : - L'attribution des panneaux d'affichage électoral a été déterminé par le tirage au sort du 03 mars 2022 à la Sous-Préfecture de Parthenay.

La liste « Châtillon avant tout » sera placée sur le premier emplacement et la liste «Châtillon-sur-Thouet construisons notre avenir» sur le second.

ARTICLE 3 - La sous-préfète de Parthenay et le Maire de Châtillon-sur-Thouet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune dès réception et dans les bureaux de vote de la commune le jour du scrutin. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie leur sera adressée.

Fait à Parthenay, le 03 mars 2022

Pour le Préfet,
et par délégation
La Sous-Préfète de Parthenay,



Stéphanie PETITJEAN

20, boulevard de la Meilleraye
79200 PARTHENAY

ANNEXE 1

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT L'ÉTAT DÉFINITIF DES CANDIDATURES AU 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN DE L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTEGRALE ET COMMUNAUTAIRE DES 20 ET 27 MARS 2022 A CHATILLON-SUR-THOUET ET L'ORDRE D'ATTRIBUTION DES PANNEAUX D'AFFICHAGE ÉLECTORAUX.

LISTE « CHATILLON AVANT TOUT »

Nom et prénoms des candidats au conseil municipal	Candidature à un siège de conseiller communautaire
BEAU Marie-Noelle	OUI
GUICHET Alain	OUI
CHOUETTE Laeticia	OUI
MAHU Jean-Louis	
HUESCA Magalie	
MORIT Thierry	OUI
MAXIMIN Céline	OUI
CHARGELEGUE Mathieu	
FOURNIAU Danièle	
DIEUMEGARD Claude	
HUBERT Feryel	
BILLON Frédéric	
GUERIN Monique	
DAUBIGNE Jeannick	
GOUPIL Chantal	
LACAILLE Lionel	
LAFARGUE Virginie	
BILLY Gérard	
ROUGEON Aline	
MOREAU Dominique	
BRIANCEAU Françoise	
MAINARD Laurent	
PACAULT Gisèle	
BOIGE Bertrand	
LEBEAU Stéphanie	

20, boulevard de la Meilleraye
79200 PARTHENAY

ANNEXE 2

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT L'ÉTAT DÉFINITIF DES CANDIDATURES AU
1^{ER} TOUR DE SCRUTIN DE L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTEGRALE ET
COMMUNAUTAIRE DES 20 ET 27 MARS 2022 A CHATILLON-SUR-THOUET ET
L'ORDRE D'ATTRIBUTION DES PANNEAUX D'AFFICHAGE ÉLECTORAUX.**

LISTE « CHATILLON SUR THOUET CONSTRUISONS NOTRE AVENIR »

Nom et prénoms des candidats au conseil municipal	Candidature à un siège de conseiller communautaire
BONNEAU Céline	OUI
GUITTARD Dominique	
RINSANT Martine	
ROUVREAU Marcel	OUI
BROSSEAU Ingrid	OUI
MAGNERON Daniel	
CREON Florence	
BALESTRA Arnaud	
DUPUIS Valérie	
BERTHELOT Pascal	
ESTRADE Marie-Claire	
BERTIN Grégory	OUI
NORDEY Stéphanie	
JAMONEAU Vincent	
RAYMOND Nathalie	
QUIQUELY Joël	
ROLAND Karine	
LETURNIER Mathieu	
GATARD Anne	
LACOSTE Yves-Henri	
DE CARVALHO DE OLIVEIRA Maria de Fatima	
ROY Romain	
BRACONNIER Sarah	
JAMAIN Guillaume	
JAMAIN Aurélie	

20, boulevard de la Meilleraye
79200 PARTHENAY

Sous-Préfecture Parthenay

79-2022-03-03-00001

SPARTHKC022030410520



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Parthenay
Pôle Sécurité et Réglementation

**ARRÊTÉ préfectoral
fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection municipale partielle
complémentaire de Xaintray.**

RAA : n°

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY, Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République du 26 août 2021 portant nomination de Madame Stéphanie PETITJEAN, en qualité de Sous-Préfète de Parthenay ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Septembre 2021, portant délégation de signature à Madame Stéphanie PETITJEAN, Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay ;

VU l'arrêté préfectoral du 02 février 2022 portant convocation des électeurs de la commune de XAINTRAY en vue de l'élection partielle complémentaire de dix conseillers municipaux ;

VU les déclarations de candidature reçues à la Sous-Préfecture de Parthenay dans les délais réglementaires et ayant fait l'objet d'un enregistrement définitif ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La liste des candidatures pour le 1er tour de scrutin de l'élection partielle complémentaire de XAINTRAY, le 20 mars 2022, est établie comme suit :

- BERNIER Bernard
- BOISSELIER Sandrine (nom d'épouse : SENECHAL)
- BRANDEAU Benoit
- CHALONS Michel
- CHEVALLEREAU Aurélie
- ECALLE Emmanuel
- FAVREAU Christian
- GREGOIRE Charley
- ICART Brigitte (nom d'épouse : MAUGE)
- JANIK Alexandre
- LANGLAIS Claude
- LERETRE Françoise (nom d'épouse GRELET)
- MAUGE Lionel
- MOREAU Lionel
- PAILLAT Muriel (nom d'épouse : LOBEL).
- PORCHERON Nadine (nom d'épouse : DUFOUR)
- ROUSSEAU Simon

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché aux emplacements habituels d'affichage administratif de la mairie de XAINTRAY et à la Sous-Préfecture de Parthenay.

Article 3 : La Sous-Préfète de Parthenay et la Maire de XAINTRAY par intérim sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Parthenay, le 03 mars 2022
Pour le Préfet, et par délégation,
la Sous-Préfète de Parthenay



Stéphanie PETITJEAN

Sous-Préfecture Parthenay

79-2022-03-03-00002

SPARTHKC022030411090



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Sécurité et Réglementation

**Arrêté préfectoral instituant la commission de propagande en vue de l'élection municipale partielle
intégrale des 20 et 27 mars 2022 à Châtillon-sur-Thouet**

**Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L.241, L.166, L.167, R.31 à R.38 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY, Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République du 26 août 2021 portant nomination de Madame Stéphanie PETITJEAN, en qualité de Sous-Préfète de Parthenay ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 septembre 2021, portant délégation de signature à Madame Stéphanie PETITJEAN, Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs de la commune de CHATILLON-SUR-THOUET en vue de l'élection partielle intégrale du conseil municipal.

VU l'ordonnance N°22/21 en date du 01 mars 2022 de la Première Présidente de la Cour d'Appel de POITIERS désignant le magistrat assurant la présidence de la commission de propagande ainsi que son suppléant ;

VU la désignation effectuée par le Directeur de La Poste ;

SUR proposition de la Sous-Préfète de Parthenay;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est créé une commission de propagande en vue de l'élection municipale partielle intégrale, pour les deux tours de scrutin, des dimanches 20 et 27 mars 2022, sur la commune de Châtillon-sur-Thouet, dont la population est supérieure à 2500 habitants.

20, boulevard de la Meilleraye
79200 PARTHENAY

Article 2 :

La commission est chargée, pour la commune de Châtillon-sur-Thouet :

- du contrôle de conformité des circulaires et des bulletins de vote,
- d'adresser, au plus tard le mercredi précédant le premier tour de scrutin, soit le 16 mars 2022, et, en cas de ballottage, le jeudi précédant le second tour, soit le 24 mars 2022, à tous les électeurs de la circonscription, une circulaire et un bulletin de vote de chaque liste de candidats.

Article 3 :

La commission sera composée pour le premier tour comme suit :

- Président titulaire : Madame Eleonore CERVI, juge au Tribunal judiciaire de Niort ;
- Président suppléant : M. FAUCOU, vice-présidente au Tribunal Judiciaire de Niort ;
- Madame Stéphanie PETITJEAN, sous-préfète de Parthenay, représentant le Préfet ;
- Madame Sylvie MELON, responsable exploitation, représentant « La Poste » ;

- Le secrétariat de la commission est assuré par Monsieur Clément MAILLE, chef du Pôle Sécurité et Réglementation de la Sous-Préfecture de Parthenay.

La commission sera composée, pour le second tour, comme suit :

o

- Président titulaire : Mme Bénédicte PINZONI , juge au Tribunal judiciaire de Niort ;
- Président suppléant : M. DUCLOS, président du Tribunal Judiciaire de Niort ;
- Madame Stéphanie PETITJEAN, sous-préfète de Parthenay, représentant le Préfet ;
- Madame Sylvie MELON, responsable exploitation, membre de la commission représentant LA POSTE ;

Le secrétariat de la commission est assuré par Monsieur Clément MAILLE, chef du Pôle Sécurité et Réglementation de la Sous-Préfecture de Parthenay.

Article 4 : La commission se réunira, pour le 1^{er} tour de scrutin, le vendredi 11 mars 2022 à 08 h 00, en salle de réunion - 20, boulevard de la Meilleraye- 79200 PARTHENAY, et, le cas échéant, pour le 2nd tour de scrutin, le lundi 21 mars 2022 à 14 h 00, en salle de réunion - 20, boulevard de la Meilleraye- 79200 PARTHENAY.

Article 5 : Les candidats des listes ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission concernant leur circonscription.

Article 6 : Conformément aux articles R.34 et R.38 du code électoral, chaque liste de candidats, désirant obtenir le concours de la commission de propagande, doit remettre au président de la commission, avant le jeudi 10 mars 2022 à 12 heures pour le premier tour et avant le mercredi 18 mars 2020 à 12 heures pour le second tour, les exemplaires imprimés de la circulaire en quantité égale au nombre d'inscrits, et une quantité de bulletins au moins égale au double du nombre d'électeurs inscrits.

20, boulevard de la Meilleraye
79200 PARTHENAY

La commission n'est pas tenue d'assurer l'envoi des imprimés remis postérieurement aux dates précitées.

Les circulaires qui ne respecteraient pas les dispositions prévues aux articles R.27 (combinaison des trois couleurs : bleu, blanc et rouge) et R.29 (taille et grammage) et les bulletins de vote qui ne seraient pas conformes aux prescriptions des articles R.30 (taille, grammage et format paysage) et R.117-4 (répartition des listes municipales et des listes communautaires sur le bulletin), ne seront pas acceptés par la commission.

Si une liste de candidats remet à la commission de propagande moins de circulaires ou de bulletins de vote que les quantités prévues ci-dessus, elle doit proposer une répartition de ses circulaires et bulletins de vote entre les électeurs. À défaut, ou lorsque la commission le décide, les circulaires et les bulletins de vote sont distribués en proportion du nombre d'électeurs inscrits.

Article 8 : La Sous-Préfète de Parthenay, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Parthenay, le 03 mars 2022,

Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète de Parthenay,



Stéphanie PETITJEAN

